

Les députés créent un délit d'interruption involontaire de grossesse
«par maladresse, imprudence, inattention, négligence...»

A l'Assemblée, une ombre sur le droit à l'avortement

Grand charivari dans l'hémicycle, hier à l'Assemblée nationale: en deuxième lecture d'un texte censé traiter de criminalité organisée, Jean-Paul Garraud (UMP) a fait passer un amendement créant un délit d'interruption involontaire de grossesse par «maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité». Qui s'appliquerait en cas d'accident mais aussi d'erreur médicale... Cet amendement qui flirte avec une redéfinition du statut du fœtus, et qui pourrait être un premier pas vers une remise en cause du droit à l'avortement, a fait hurler l'opposition. «Vous n'avez pas présenté ce texte en première lectu-

re pour éviter le Sénat! Est-ce normal pour un sujet de cette gravité?», s'indigne Jean-Yves Le Bouillonnet (PS). Jean-Paul Garraud s'est, en effet, heurté une première fois à l'hostilité des sénateurs. Un texte sur la violence routière lui servait alors de véhicule. L'Assemblée avait fini par l'adopter. Mais la commission du Sénat l'avait rejeté, estimant qu'il remettait en cause le statut du fœtus. «Des sénateurs de la majorité se sont ralliés à l'opposition. Et Badinter s'est battu bec et ongles contre votre amendement», tonne Jean-Yves Le Bouillonnet. Selon Jean-Paul Garraud, la démarche n'aurait pour but que de combler un vide. Pour l'opposition, il n'y a aucun vide juridique à combler. «La Cour de cassation estime qu'il

ne peut y avoir d'homicide involontaire contre un fœtus. Ce qu'elle dit ne constitue pas un vide juridique, mais une appréciation de la loi», martèle Jean-Yves Le Bouillonnet. Et il réclame, au moins, un débat public dans l'ensemble de la société sur un sujet qui ne peut pas être expédié de cette manière «à l'esbroufe, dans des conditions indignes de notre Assemblée». «Vos arguments sont exactement ceux des groupes "pro-life" qui se battent contre l'IVG», ajoute Jean-Marie Le Guen (lire ci-contre). Le député socialiste décrit ainsi la démarche de Garraud. D'abord: ne pas remettre en cause frontalement le droit à l'IVG, objet d'un consensus fort, mais l'entourer d'une image de pénalisation. Ensuite: se

cache derrière un appel à la compassion en s'appuyant sur quelques cas particuliers. Enfin: camper dans le rôle de la victime injustement attaquée dans les médias.

Pour le garde des Sceaux, il ne s'agit pas d'une remise en cause du droit à l'IVG. Selon lui, un sous-amendement du rapporteur Warsmann permettrait de lever toute ambiguïté en stipulant que l'amendement Garraud «ne saurait en aucun cas faire obstacle au droit de la femme enceinte de recourir à une IVG». Jean-Yves Le Bouillonnet raille: «Ce sous-amendement c'est le summum! Il dit: "Je vous l'affirme, l'IVG n'est pas un délit." Vous avez déjà vu ça dans le code pénal?» L'amendement Garraud a été adopté. ◀

JACQUELINE COIGNARD

SOS tout-petits: les prières et la haine

L'association d'extrême droite anti-IVG s'en est pris hier au Planning familial.

Pendant qu'à l'Assemblée les députés de la majorité réinventaient le délit «d'interruption involontaire de grossesse», une trentaine de croisés erraient au milieu des odeurs de saucisses du marché de Noël, place de la Bourse, à Paris, avec un petit papier caché dans leur poche «Planning familial, la révolution et le meurtre.» Et un mot d'ordre: investir la rue où siège le planning. «Avortoirs». Sur leur lieu de rendez-vous, près de 1000 personnes, pas très catholiques, des pancartes «Otez les rosaires de nos ovaires», des slogans «L'avortement c'est un droit, l'avortement c'est mon choix.» Par petites grappes les militants de SOS tout-petits ont rejoint l'autre bout de la rue. Après l'irruption de deux Panthères roses («Pédés et gouines contre l'ordre moral») qui leur ont lancé des capotes en criant «Jouir, jouir!» sous les me-

naces de dames âgées – «On va bientôt te la couper» – le groupe a entonné un credo, puis le *Notre Père*, puis des chants à la gloire de la Vierge Marie. La dernière manifestation – pardon, «prière» – de SOS tout-petits, s'était déroulée le 24 octobre devant le Grand Orient, «coupable» de promouvoir la contraception, l'avortement, l'euthanasie, Sodome et Gomorrhe, etc. SOS tout-petits, organisation d'extrême droite anti-avortement, («pour la vie»), «aime» ses ennemis et prie pour eux. Hier, ils priaient donc pour les pécheresses du Planning familial, une «organisation criminelle d'inspiration nazie» selon Xavier Dor, le fondateur de cette association qui a inventé les commandos, («sauvetage»), dans les centres d'IVG («les avortoirs»): «Le Planning, c'est Satan, ils

détruisent la France pendant que l'immigration arrive en rang serré. Nous, nous témoignons de l'offense faite à Dieu», a-t-il réexpliqué hier.

Les délires de ce pédiatre, douze fois condamné pour «délict d'entrave à l'avortement volontaire» ne font pas rire le Planning. «Ce n'est pas un hasard s'ils s'attaquent à nous et plus seulement aux hôpitaux. Il y a actuellement un courant hostile aux droits des femmes. La création du délit d'interruption involontaire de grossesse en est la preuve, l'attitude du ministre de la Santé, une autre», dénonce Maité Albagaly.

«Abandon». Depuis deux ans, Jean-François Mattei n'a jamais répondu à leurs nombreuses demandes de rendez-vous. «L'avortement médicamenteux, réalisable en ville, a été voté en 2001, et ce ministère

refuse de publier le décret d'application. De plus en plus de cliniques privées ont abandonné les IVG faute d'une revalorisation de l'acte.» Quelques députés de gauche, des femmes, avaient rejoint la contre-manifestation. Atterrées par ce qui venait de se jouer à l'Assemblée. ◀

BLANDINE GROSJEAN